

Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol: projet exceptionnel et défi pour le Jura

Qui fait quoi

bci Betriebs-AG est l'entité juridique regroupant les entreprises de la chimie bâloise qui ont acheminé des déchets dans la décharge. bci est chargée de réaliser l'assainissement et c'est elle qui mandate, à cet effet, les entreprises aptes à préparer puis à effectuer cet assainissement. La bci gère un site internet consacré exclusivement à l'assainissement de la DIB: [bci Betriebs-AG](#).

Le Gouvernement jurassien est signataire de l'**accord-cadre** conclu avec bci en octobre 2000. Il n'a pas de rôle direct dans la mise en œuvre du projet mais peut être amené à intervenir ponctuellement pour mener des tractations avec bci.

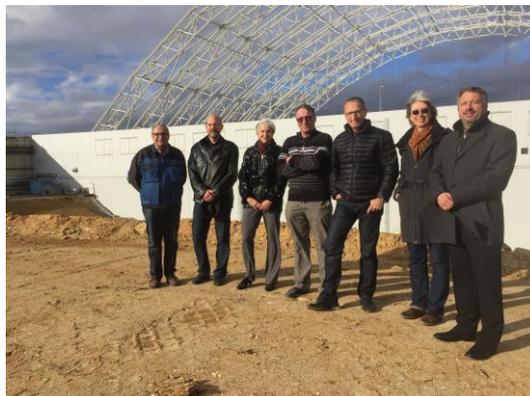
L'Office de l'environnement est l'instance chargée de l'application de la législation sur l'environnement. Elle est l'autorité cantonale de surveillance et il lui appartient à ce titre de valider les choix de la bci.

D'autres services de l'Etat sont impliqués à des degrés divers dans le cadre de l'assainissement de la DIB: Service juridique, Service de l'économie et de l'emploi, Service du développement territorial.

La commune de Bonfol, propriétaire du terrain, est associée au projet et veille à la défense des intérêts du village et de ses habitants.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) veille au respect de la législation fédérale et apporte son appui aux différents acteurs impliqués dans ce dossier.

Le Comité restreint a été instauré le 23 février 2006 dans le cadre de l'accord particulier qui précise le mode de collaboration entre le canton et la bci. Il regroupe le chef du Département de l'Environnement de la République et Canton du Jura, la présidente du Conseil d'Administration de bci Betriebs-AG, le maire de la Commune de Bonfol et la Confédération (par un représentant de l'OFEV). Les tâches et les modalités de fonctionnement de ce comité sont définies dans l'accord, en précisant bien que la compétence des autorités demeure réservée.



La Commission d'information et de suivi (CIS), a été instituée en mars 2001 par bci et le Canton du Jura. Elle regroupe l'ensemble des milieux intéressés par l'assainissement de la DIB. La CIS dispose de son propre site internet: www.cis-bonfol.ch.

Le Groupe de projet assure la gestion du projet. Il a pour mission de suivre l'ensemble des documents techniques élaborés par bci. Il regroupe des spécialistes provenant de différents services de l'administration jurassienne et para-publique, en particulier de l'Office de l'environnement, du Service de l'économie et de l'emploi, le Service juridique ou encore de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière.



Des experts externes appuient / ont appuyé le Groupe de projet dans différentes problématiques du projet, en particulier:

- M. le Prof. P. Perrochet et M. Dr. D. Hunkeler de l'Institut de géologie et hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel, pour tous les domaines de l'hydrogéologie: CSS, écoulements souterrains, modélisation mathématique, hydrogéochimie;
- M. le Prof. L. Vuilliet, EPFL - ENAC, pour tout ce qui concerne la géotechnique, la tenue des déchets, les questions d'excavation, les caractéristiques des fondations, et la résistance des matériaux;
- M. le Dr. J.-A. Hertig, EPFL - ENAC, pour les domaines de gestion et de protection de l'air (traitement de l'air en général);
- M. le Prof. M. Guillemain, IST, Institut universitaire romand de santé au travail, pour les questions de protection des travailleurs, de sécurité, d'analyses de risques, etc.;
- M. le Dr. D. Rossel, pour le suivi qualité, les plans QES et les analyses de risque;
- M. J. Roth, Roth & Partner GmbH, ing. Civil, pour les questions d'excavation, de transport interne et de conditionnement des déchets;
- M. B. Covelli, Tecova AG, pour les questions de transports et d'exportation;
- M. J.-B. Zufferey, Université de Fribourg, pour des questions d'ordre juridique ;
- M. A. Koch et M. F. Ubertini, Dynamic Phenomena Sàrl, pour le domaine des phénomènes dynamiques rapides.

Le Groupe de travail temporaire pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la Décharge de Bonfol (G.A.I.) a notamment pour tâche de suivre l'assainissement de la décharge du point de vue de la procédure d'alarme et d'intervention en cas d'incident et d'accident. Dans ce cadre, il évalue les plans d'intervention réalisés par bci et les entreprises mandatées, il coordonne l'alarme et l'intervention en cas d'incident ou d'accident sur le site, y compris avec les départements français voisins et assure l'information des autorités et de la population pour le compte du Canton.